

La CGT appelle à l'action

Le 10 juin prochain, à l'occasion de l'audience publique du président de la Cidéral au tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, la CGT appelle à un rassemblement pour dire « stop aux discriminations syndicales ».

La coordination syndicale départementale (CSD) des services publics CGT a décidé de poursuivre en son nom propre le président de la communauté de communes de Loudéac, en justice pour acharnement et discrimination contre la CGT. Guy Le Helloco doit comparaître le mardi 10 juin prochain au tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, et le syndicat compte bien « marquer le coup » en appelant à se rassembler sur place. **« Il s'agit de défendre et de soutenir l'action engagée par la CSD et d'interpeller l'opinion publique, les chefs d'entreprises, le chef de l'État, le**

attendre pour renforcer la protection et les droits des militants syndicaux », déclare Jean-Edmond Coatrieux, secrétaire général de l'union départementale. **« On ne peut pas prôner le dialogue social à tous les niveaux, et dans le même temps laisser perdurer des situations où les militants subissent des pressions de toutes parts, dans leur déroulement de carrière ou dans leurs conditions de vie au travail ».**

Le phénomène prendrait de l'ampleur, depuis quelques années. Au point qu'un observatoire de la discrimination et de la répression syndicale a vu le jour, regroupant la fondation Copernic, la CFTC, FO, CGT, FSU, Solidaires, ainsi que le syndicat des avocats de France et le syndicat de la magistrature.

Le 18 mars dernier, le maire UMP de Saint-Avold (Moselle), a été condamné à 2 500 €.



Les militants CGT appellent l'ensemble des forces syndicales à rejoindre l'initiative du 10 juin pour la lutte contre la discrimination.

nel de Sarreguemines. En 2012, trois employés municipaux qui venaient de créer une section CGT à la mairie avaient été mutés arbitrairement et déclassés. Le maire avait également tenté, sans succès, de lancer une procédure disciplinaire à l'encontre d'un d'entre eux (source AFP).

Selon la CGT, cette affaire ressemble beaucoup à celle qui concerne la Cidéral. Celle-ci a également été déboutée de ses tentatives de procédures disciplinaires et condamnée dans un premier

faudra attendre le verdict du tribunal de grande instance.

L'objectif de la CGT est donc de « frapper un grand coup » ce 10 juin, les militants costarmoricens devant recevoir des renforts des autres départements bretons.

> Pratique

Rassemblement au parc des promenades de Saint-Brieuc de 10 h à 13 h 30 devant le TGI de Saint-Brieuc. Restauration sur place, animations, stands et témoignages de militants. Contacts : Johann Hervé